REVUE UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

RUDH ISSN 0937-714X		31 juillet 1992 Vol.	Vol. 4 Nº 7 Pages 217–276	
		Pages		
1.	DOCTRINE	Wolfgang PEUKERT, Strasbourg A propos de la réforme du système de protection prévu par la Convention européenne des	•	
		droits de l'homme	217	
2.	JURISPRUDI			
٠,	– 24. IX. 82 –	Cour interaméricaine des droits de l'homme, San José Compétence consultative de la CourIADH / Interprétation de l'article 64 CADH («Tout autre traité») / OC-1/82	226	
	- 6. VII. 92 -	Commission européenne des droits de l'homme, Strasbourg Irrecevabilité d'une requête pour l'essentiel la même que celle déjà soumise au Comité des droits de l'homme de l'ONU / Calcerrada Fornieles et Cabeza Mato c. Espagne	232	
	- 23. IV. 92 -	Cour européenne des droits de l'homme, Strasbourg Condamnation d'un parlementaire pour injures au gouvernement / Violation de la liberté d'expression (article 10 CEDH) dans l'affaire Castells c. Espagne	234	
	– 31. III. 92 –	Durée excessive d'une procédure en réparation intentée devant l'administration puis devant des juridictions administratives, par un hémophile infecté par le virus du SIDA à la suite de transfusions sanguines / X. c. France	243	
	– 26 III. 92 –	Durée non «raisonnable» de l'examen d'une action en responsabilité civile contre l'Etat devant des juridictions administratives / Editions Périscope c. France	249	
3.	DOCUMENT			
	10 VII 02	Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) Document de Helsinki 1992 : Déclaration du sommet de Helsinki	251	
		Décisions de Helsinki	255	
4.	AFFAIRES PI			
	0 1 02	Commission européenne des droits de l'homme, Strasbourg		
	- 8. 1. 92 -	Requête contre l'exemption des femmes du service obligatoire dans les corps des sapeurs- pompiers déclarée recevable / Schmidt c. Allemagne	275	